

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
13	10	11

Date de convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean ARROZES

SEANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de février à 19h00, le Conseil Municipal de BIRON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maire.

Présents : Monsieur Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maire, président de séance, mesdames et messieurs Jean ARROZES, Danielle BEZIADE, Véronique IRLES, Annick MAITREJEAN, Marie-Ange MASSEY, Laurent TAPIN, Maud FERREIRA, Francis LACAVE-BOUCHÉ, Jérôme NEGRE

Excusés/Absents : Messieurs, Nicolas LABORDE, Pierre COUTURE, Jean-François TREDJEU.

Pouvoir : Monsieur Jean-François TREDJEU donne pouvoir à Mme Annick MAITREJEAN.

=====

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la précédente séance en date du 19 décembre 2024 joint à la convocation qui n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part des membres présents, a été approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont donc abordées.

❶ Annule et remplace la DCM 2024-12-19-02 - Régularisation de l'élargissement d'une portion de la voie communale dite « Chemin Labartette »

Le Maire rappelle qu'une portion de la voie communale dite « Chemin Labartette » a été élargie, il y a quelques mois, avec l'accord des propriétaires concernés. Toutefois, l'acte constatant le transfert de propriété n'a pas été dressé.

Il propose de régulariser cette situation et d'acquérir au prix de 6 000€ les parcelles sises « Chemin Labartette » et cadastrées section B n°1289, 1291, 1356, 1357 d'une superficie respective de 282 m², 100 m², 150 m² et 265 m² soit un total de 797m² appartenant à l'entreprise CORINT SUD.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE - de régulariser l'élargissement d'une portion de la voie communale dite Chemin Labartette ;

- d'acquérir au prix de 6 000€ les parcelles sises « Chemin Labartette » et cadastrées section B n°1289, 1291, 1356 et 1357, d'une superficie respective de 282 m², 100 m², 150 m² et 265 m² soit un total de 797 m² appartenant à l'entreprise CORINT SUD, nécessaire à cette opération ;

- de classer l'emprise dans le domaine public.

PRÉCISE que tous les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de mettre le plan et le tableau de classement des voies communales à jour.

Même séance

④ Révision salaire Agent contractuel

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 Juillet 2007, le Conseil Municipal a créé un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe qui est actuellement pourvu par le recrutement d'un agent en Contrat à Durée Indéterminée depuis le 26 mars 2024

Pour tenir compte de la réglementation, il est nécessaire de modifier le contrat de travail en précisant notamment que la rémunération de cet emploi doit être fixée sur la base d'un indice. Il est proposé que l'emploi soit doté d'une rémunération afférente à l'indice brut 371 au 1^{er} janvier 2025.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE que cet emploi est doté d'une rémunération afférente à l'indice brut 371 (au 1^{er} janvier 2025).

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de travail correspondant.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Même séance

⑤ Révision tarifs cimetière CONCESSIONS/CAVURNES/COLOMBARIUM

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'accorder des concessions dans le cimetière pour les familles qui le souhaitent.

Le Maire rappelle également que par délibération en date du 25/09/2007, il a été décidé d'accorder des cases de colombarium au cimetière pour les familles qui le souhaitent.

Il propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des concessions, du colombarium et de rajouter les tarifs des cavurnes nouvellement installées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs de chaque classe de concession :

CONCESSIONS

		2 personnes	4 personnes
		3,125 m2	5,625 m2
15 ans	base 20 € le m2	62,50 €	112,50 €
30 ans		100,00 €	180,00 €
50 ans		150,00 €	270,00 €

CAVURNES

		2 places	4 places
15 ans		400,00 €	500,00 €
30 ans		650,00 €	800,00 €
50 ans		1 000,00 €	1 250,00 €

COLOMBARIUM

		2 places
15 ans		250,00 €
30 ans		500,00 €
50 ans		750,00 €

MISE EN PLEINE TERRE

Tarif des concessions

JARDIN DU SOUVENIR

Pas de frais pour la dispersion
Enregistrement obligatoire à la mairie

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Même séance

6 Ombrières

Projet ombrières, Monsieur le Maire, confirme l'affichage de l'avis de publicité pour la mise en concurrence en mairie ainsi que sur le site de la commune Biron64.fr pour une durée de 15 jours. A savoir du 18/02/2025 au 05/03/2025.

Même séance

7 Vente parcelle aux ASF

Sollicitation des ASF en vue d'une compensation de terrains agricoles, pour la création de l'échangeur de la Virginie.

Les ASF souhaitent acquérir la parcelle A555 d'une surface de 297 m2. Il n'y a pas opposition du conseil municipal pour continuer les démarches.

Même séance

8 Affichage convocation délibération

Suite à la demande de deux administrés, Monsieur le Maire, sollicite l'avis du conseil municipal pour savoir si les convocations des séances de conseil municipal peuvent être mises en ligne sur notre site Biron64.fr et Panneau Pocket.

L'ensemble du conseil municipal répond par la négative à cette requête, les convocations et ordres du jour seront comme à l'habitude, affichées en mairie.

Même séance

9 Budget Principal - Vote du CFU (Compte Financier Unique)

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Madame Danielle BEZIADE, adjointe déléguée aux finances.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU 2024 et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme Danielle BEZIADE, adjointe au Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

	Prévu	Report N-1	Réalisé	Reste à Réaliser	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT					18 993,43€
Dépenses	109 100,76 €	2683,41 €	50 736,78 €	17 216,90 €	
Recettes	111 784,17 €	0 €	88 730,52 €	900,00 €	
FONCTIONNEMENT					115 464,98 €
Dépenses	504 647,02 €	0 €	398 553,21 €		
Recettes	383 471,94 €	121 175,08 €	392 843,11 €		
RESULTAT GLOBAL					134 465,41 €

Même séance

Affectation des résultats

50200-BIRON
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le 25 février 2025, réuni sous la présidence de M. Benoît DURTAU-MONTDOURY Maire
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 2 683,41 €		37 993,74 €	17 216,90 € 900,00 €	- 16 316,90 €	18 993,43 €
FONCT	133 530,49 €	12 355,41 €	- 5 710,10 €			115 464,98 €

Déficit ou excédent d'investissement (ligne 001) : 35 310,33 €
 Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
 d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en
 priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, - 18 993,43 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	115 464,98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	115 464,98 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à BIRON
 Le

Délibéré par le Conseil Municipal
 Le 25/02/2025



Gachet et signature

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs : 3 Pour : 11 Contre : 0

Pouvoir : 1
 Date de la convocation : 18/02/2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

Même séance

⑩ **Lot 28 du Lotissement Bacqué**

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par un couple pour l'acquisition du terrain restant au lotissement Bacqué. Suite à l'abandon du projet de logement communal, trop onéreux, l'ensemble du conseil municipal donne son accord pour continuer les discussions et demande à Mr le Maire de remettre ce terrain à la vente si les discussions n'aboutissent pas.

Même séance

11) Bilan collecte des vêtements

Monsieur le Maire donne lecture des données de collecte des vêtements transmis par « Le Relais ».

En 2024, 3 238 kg ont été collectés contre 3 576 kg en 2023.

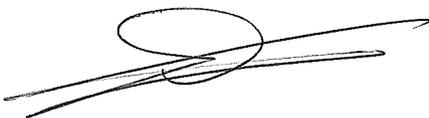
Même séance

12) Questions diverses :

- La CCLO répond favorablement à nos demandes de fonds de concours qui sont éligibles et elles feront l'objet d'un examen de la commission administration générale en 2025. Pour rappel, ces fonds de concours vont permettre à la commune de récupérer 50 % des montants HT du cave-urne et travaux au presbytère.
- Une formation Gestion du cimetière nous est proposée par les Pompes Funèbres EBERARD, monsieur le Maire en informe les membres du conseil.
- À la suite du don aux communes sinistrées de la vallée d'Aspe, les différentes mairies nous adressent leurs plus sincères remerciements pour notre geste de solidarité.
- Plusieurs conseillers remontent des situations d'insécurité sur la commune. Problèmes de vitesse, mais aussi rond-point à contre sens ou évitement des passages surélevés par la voie de gauche. Ce ne sont pas toujours des infractions commises par des personnes extérieures à la commune.
- Mme Beziade sollicite les conseillers pour mettre en place une commission éclairage de Noël. Les élus sont d'accord pour réfléchir à améliorer les illuminations de fin d'année.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour,
ni appelée des membres présents, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire
Laurent TAPIN



Le Maire
Benoît PORTAU-MONDOUTEY

